

Des stratégies actives adaptées au marché en évolution d'aujourd'hui, gérées par des gestionnaires réputés.

Profitez du meilleur des deux mondes.

La polyvalence d'un FNB combinée à l'expertise de nos gestionnaires de portefeuille actifs et de notre réseau mondial de spécialistes en placements. Les FNB à gestion active de Fidelity offrent une variété de stratégies de placement dans un FNB ou une série FNB* pour vous aider à atteindre vos objectifs de placement.

FNB D' ACTIONS À GESTION ACTIVE

Des portefeuilles professionnellement gérés qui ont le potentiel de générer des rendements supérieurs à ceux de portefeuilles à gestion passive.

Daniel Dupont, Hugo Lavallée et Mark Schmehl

Fonds Fidelity Actions mondiales+ – série FNB

FGEP



Daniel Dupont

Fonds Fidelity Grande Capitalisation Canada – série FNB

FCLC



Hugo Lavallée

Fonds Fidelity Canada Plus – série FNB

FCGC



Mark Schmehl

FNB Fidelity Innovations mondiales^{MC}

FINN

FNB Fidelity Innovations mondiales^{MC} \$ US

FINN.U



Connor Gordon et Chris Maludzinski

Fonds Fidelity Potentiel mondial – série FNB

FCGS

Fonds Fidelity Potentiel mondial \$ US – série FNB

FCGS.U



Sam Polyak

Fonds Fidelity Marchés émergents – série FNB

FCEM



FNB À REVENU FIXE À GESTION ACTIVE

Diversifiez votre portefeuille grâce à l'expérience de nos gestionnaires à revenu fixe et de notre réseau mondial de spécialistes en placements.

Sri Tella et Lee Ormiston

FNB Fidelity Obligations de sociétés canadiennes à court terme

FCSB



Jeff Moore et Michael Plage

FNB Fidelity Obligations mondiales de base Plus

FCGB

FNB Fidelity Obligations mondiales de base Plus \$ US

FCGB.U

FNB Fidelity Obligations mondiales de qualité

FCIG

FNB Fidelity Obligations mondiales de qualité \$ US

FCIG.U



FNB MULTIACTIFS À GESTION ACTIVE

Daniel Dupont, Hugo Lavallée, Mark Schmehl,
Jeff Moore, Michael Plage, Ford O'Neil et Adam Kramer

Fonds Fidelity Actions mondiales+ Équilibre – série FNB

FGEB



Adam Kramer, Ford O'Neil et Ramona Persaud

Fonds Fidelity Revenu élevé tactique – série FNB

FTHI



FNB ALTERNATIFS LIQUIDES À GESTION ACTIVE

Daniel Dupont

Fonds Fidelity Valeur mondiale à positions
longues/courtes – série FNB

FGLS



David Way

Fonds Fidelity alternatif à positions
longues/courtes – série FNB

FLSA



Brett Dley

Fonds Fidelity Alternatif Marché neutre – série FNB

FMNA



Reetu Kumra

Fonds Fidelity Alternatif canadien à positions
longues/courtes – série FNB

FCLS



* Un FNB est un fonds d'investissement qui se négocie sur une bourse de valeurs comme des titres individuels. La série FNB est une catégorie de titres offerte par un fonds commun de placement traditionnel dont le placement est prévu aux termes d'un prospectus simplifié et d'un aperçu du FNB. Toutefois, contrairement aux titres de séries de fonds communs de placement traditionnels, les titres de série FNB sont cotés sur une bourse de valeurs au même titre qu'un FNB. Les titres de séries de fonds communs de placement traditionnels sont achetés et vendus par l'intermédiaire de courtiers inscrits. En règle générale, seuls les courtiers autorisés ou les courtiers désignés peuvent souscrire ou acheter les séries FNB directement auprès d'un fonds commun de placement. Les investisseurs peuvent acheter ou vendre des titres de série FNB sur une bourse de valeurs par l'intermédiaire de courtiers inscrits dans leur province ou territoire de résidence.

Pour plus d'information, communiquez avec votre conseiller en placements ou visitez [fidelity.ca](https://www.fidelity.ca).



Tout placement dans un fonds commun de placement ou un FNB peut donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion, des frais de courtage et des charges. Veuillez lire le prospectus du fonds commun de placement ou du FNB avant d'investir, car il contient des renseignements détaillés sur le placement. Les fonds communs de placement et les FNB ne sont pas garantis. Leur valeur est appelée à fluctuer fréquemment, et les investisseurs pourraient réaliser un profit ou subir une perte. Le rendement passé pourrait ou non être reproduit.

Contrairement aux titres de séries de fonds communs de placement traditionnels, les titres de série FNB se négocient sur des bourses de valeurs. La perturbation ou l'interruption de la négociation des titres de série FNB sur une bourse de valeurs ou un marché pourrait influencer le cours de ces titres. Une telle perturbation ou interruption de négociation est susceptible de causer un écart de rendement entre les titres de série FNB et les titres de séries de fonds communs de placement traditionnels, parce que les titres de série FNB pourraient se négocier sur le marché à une valeur inférieure ou supérieure à la valeur liquidative par part. Rien ne garantit que le cours des titres de série FNB se comportera de manière similaire à la valeur liquidative par part. Le cours des titres de série FNB fluctuera en fonction des variations de la valeur liquidative d'un fonds, ainsi que de l'offre et de la demande sur la bourse de valeurs ou le marché sur lequel les titres de série FNB se négocient. Ainsi, la performance entre les titres de série FNB et les titres de séries de fonds communs de placement traditionnels d'un fonds pourrait différer. De plus, d'autres facteurs pourraient contribuer à un écart de rendement entre les titres de série FNB et les titres de séries de fonds communs de placement traditionnels, comme les commissions de courtage et la TVH.

Le Fonds Fidelity Actions mondiales+ et le Fonds Fidelity Actions mondiales+ Équilibre peuvent investir dans des fonds sous-jacents qui sont des fonds communs de placement alternatifs. Les fonds communs de placement alternatifs ont la capacité d'investir dans des catégories d'actifs ou d'utiliser des stratégies de placement que les fonds communs de placement traditionnels ne peuvent pas utiliser. Parmi les stratégies spécifiques qui différencient ces fonds des fonds communs de placement traditionnels, mentionnons le recours accru à des dérivés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture, la capacité augmentée de vendre des titres à découvert et la possibilité d'emprunter à des fins de placement. Si elles sont adoptées, ces stratégies seront utilisées conformément aux objectifs et aux stratégies de placement des fonds sous-jacents et elles peuvent, dans certaines conditions du marché, accélérer le rythme auquel la valeur des fonds sous-jacents diminue.

Le Fonds Fidelity Alternatif canadien à positions longues/courtes, le Fonds Fidelity Alternatif à positions longues/courtes, le Fonds Fidelity Valeur mondiale à positions longues/courtes et le Fonds Fidelity Alternatif Marché neutre sont des fonds communs de placement alternatifs. Ils ont la capacité d'investir dans des catégories d'actifs ou d'utiliser des stratégies de placement que les fonds communs de placement conventionnels ne peuvent pas utiliser. Parmi les stratégies spécifiques qui différencient ces fonds des fonds communs de placement conventionnels, mentionnons le recours accru à des dérivés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture, la capacité augmentée de vendre des titres à découvert et la possibilité d'emprunter à des fins de placement. Si elles sont adoptées, ces stratégies seront utilisées conformément à l'objectif et aux stratégies de placement des fonds et elles peuvent, dans certaines conditions du marché, accélérer le rythme auquel la valeur des fonds diminue. Le Fonds Fidelity Alternatif Marché neutre a obtenu une dispense l'autorisant à employer des stratégies de vente à découvert qui sont hors du champ d'application de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable à la fois aux fonds communs de placement non traditionnels et aux fonds communs de placement conventionnels. Conformément aux objectifs de placement du Fonds Fidelity Alternatif Marché neutre, celui-ci peut effectuer des ventes à découvert et des emprunts de fonds jusqu'à concurrence d'une limite combinée de 100 % de sa valeur liquidative.

Ces renseignements sont de nature générale et ne doivent pas être interprétés comme des recommandations ou des conseils d'ordre fiscal. La situation de chaque investisseur est unique et devrait être examinée par le conseiller juridique ou fiscal de ce dernier.